

1. Professeurs de l'Université ayant enseigné dans des Universités étrangères au cours de l'année académique 1925-26 ou 1926 (selon les pays), avec l'indication du nombre de leçons, du sujet de leurs cours et de la langue d'enseignement.

2. Professeurs étrangers ayant enseigné à l'Université au cours de la même année, avec l'indication du nombre de leçons, du sujet de leurs cours et de la langue d'enseignement.

3. Statistique des étudiants étrangers inscrits à l'Université pendant la même année (par pays et par faculté ou école et, si possible, en distinguant entre étudiants et étudiantes), avec l'indication de toute disposition nouvelle réglant soit leur admission soit les équivalences de diplômes ou de scolarité accordées.

4. Nouveaux enseignements d'un intérêt international organisés à l'Université à partir de l'année académique 1925-26 ou 1926 (selon les pays). Par exemple, cours sur la Société des nations et sur les problèmes de droit international, cours d'histoire contemporaine, cours de langues et de civilisations étrangères.

5. Organisez-vous régulièrement ou occasionnellement des cours de vacances spécialement destinés aux étudiants étrangers ou des cours de vacances qui sont de caractère international par leurs conférenciers ou leurs auditeurs ?

Si vous en organisez, à quelles matières d'enseignement ces cours sont-ils consacrés et à quelle date auront-ils lieu en 1927 ?

Y a-t-il une personne qui soit spécialement chargée de l'organisation de ces cours et à laquelle on puisse adresser toute demande de renseignements complémentaires ? (Prière de donner le nom et l'adresse exacte.)

6. Participation de l'Université à des conférences interuniversitaires nationales et internationales et, d'une façon générale, à des œuvres de coopération intellectuelle.

7. Projets, suggestions et vœux relatifs à l'encouragement de la coopération interuniversitaire. Communications diverses.

---

N. B. — Suivant la règle des deux langues officielles, la correspondance des bureaux de la Société des nations est faite en français ou en anglais; mais il est bien entendu que nos correspondants peuvent employer leur langue nationale,